Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID: 005-210500658-20230213-20230213\_14A-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 18

<u>Présents</u>: BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents:** FIORONI Stéphane

Pouvoirs de:

ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina

COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

## **OBJET: FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EAU**

N°20230213-14

Rapporteur : Madame Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M 4;

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2023 ;

VU l'avis du Bureau des 30 janvier et 6 février 2023 ;

**CONSIDERANT** que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

 ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget de l'eau en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la règlementation et à la comptabilité;

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 Affiché le

ID: 005-210500658-20230213-20230213\_14A-BF

■ **DIT** que le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET EAU				
Fonctionnement				
	Dépenses	THE STREET FROM THE STREET STREET, ST	523 510.00	
		011 - Charges à caractère général	140 464.00	Réel
		012- Charges de personnel et frais assimilés	130 000.00	Réel
		022- Dépenses imprévues 042 - Opérations d'ordre de transfert entre	18 500.00	Réel
		sections	64 403.00	Ordre
		023 - Virement à la section d'investissement	159 070.00	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00	Réel
		66 - Charges financières	574.00	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	9 500.00	Réel
	Recettes		523 510.00	
		002 - Résultat de fonctionnement reporté 042 - Opérations d'ordre de transfert entre	193 595.00	Réel
		sections	25 965.00	Ordre
		70 - Produits des services	301 000.00	Réel
		75 - Autres produits de gestion courante	950.00	Réel
		77 - Produits exceptionnels	2 000.00	Réel
Investissement				
	Dépenses		582 673.00	
		001 – Solde d'exécution de la section d'invest reporté 040 - Opérations d'ordre de transfert entre	15 800.00	Réel
		sections	25 965.00	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	6 907.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	74 000.00	Réel
		23 – Immobilisations en cours	460 000.00	Réel
	Recettes		582 673.00	
		021 – Virement de la section de fonctionnement 040 - Opérations d'ordre de transfert entre	159 070.00	Ordre
		sections	64 403.00	Ordre
		10 – Dotations, fonds divers et réserves	30 200.00	Réel
		13- Subvention d'investissement	329 000.00	Réel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022, Le Maire, Christine PORTEVIN